

16ème législature

Question N° : 5785	De M. Thibaut François (Rassemblement National - Nord)	Question écrite
Ministère interrogé > Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique		Ministère attributaire > Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique
Rubrique >industrie	Tête d'analyse >Délocalisation de Latécoère	Analyse > Délocalisation de Latécoère.
Question publiée au JO le : 21/02/2023 Date de changement d'attribution : 12/01/2024 Question retirée le : 11/06/2024 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Thibaut François attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique sur la délocalisation des activités du groupe Latécoère en République Tchèque et au Mexique. En effet, le 10 février 2023, le groupe aéronautique Latécoère annonçait une délocalisation de ses activités en République Tchèque et au Mexique au détriment de son activité en région toulousaine. Cette délocalisation fait suite à un rachat du groupe par un fonds d'investissement américain en 2019 et cela, malgré la création d'une usine « 4.0 » qui devait permettre à Latécoère de développer son chiffre d'affaires et asseoir un peu plus sa réussite. Précédemment, en janvier 2023, c'est l'officialisation du rachat par le groupe américain Heico, de la pépite industrielle française Exxelia, spécialiste des composants pour l'aviation militaire et l'industrie spatiale européenne, qui a été actée. En 2018, c'est Photonis, acteur majeur des équipements de vision nocturne qui équipe les forces armées françaises qui a frôlé le rachat, là encore par un groupe américain. Il souhaiterait savoir si des mesures concrètes sont envisagées afin de protéger les emplois des salariés français menacés ainsi que sur la souveraineté industrielle de la France qui voit ses fleurons industriels achetés successivement par des fonds étrangers et qui met en péril l'équipement des armées ainsi que les activités stratégiques du pays.